Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 083-218300663-20200213-200213D2G-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 19
En Exercice : 19
Présents : 11
Votants : 13

Le : Treize Février de l'an deux mille vingt, Le Conseil Municipal de la Commune de Ginasservis dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PHILIBERT Hervé Le Maire.

Présents : MM. BURLE A, MEAUME L, ESPANET G, SCONZO A, LEVILAIN-CASTEL M, LAFARGE S, MERCADAL M, ABBES M-T, AUBERT M, VAU A

Pouvoirs : MM. MAGERAND C à BURLE A, CARCENAC D à MEAUME L

Absents : MM. LOMBARD G, BOUILLARD S, HOULES C, MONTET H, PORPORAT M, PIERINI L

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Madame Michèle AUBERT est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

REF : 200213D2G
OBJET : APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE GINASSERVIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-8 et L.2224-10
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.151-24,
Vu la Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 dite loi sur l'eau,
Vu la décision n° CE-2019-2437 de la MRAe de PACA en date du 21 novembre 2019 dispensant, après examen au cas par cas en application de l'article R.122-18 du Code de l'Environnement, le zonage d'assainissement de la commune de Ginasservis d'évaluation environnementale spécifique,
Vu la délibération n° 191212D1G du Conseil Municipal de Ginasservis en date du 12 décembre 2019 arrêtant et soumettant à une enquête publique le zonage d'assainissement de la commune de Ginasservis,
Vu l'arrêté du Maire en date du 13 décembre 2019 prescrivant la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement de la commune de Ginasservis.

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un zonage d'assainissement pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du Plan Local d'Urbanisme en cohérence avec les réalités du territoire communal,

Considérant que le plan de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel que présenté soumis à approbation du Conseil Municipal ce jour

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 083-218300663-20200213-200213D2G-DE

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. En outre, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le zonage d'assainissement approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Ginasservis, ainsi qu'en Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le zonage d'assainissement sera publié et transmis à l'autorité administrative compétente de l'Etat, Monsieur le Préfet du Var, dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales en vue de devenir exécutoire.

Pour Copie Conforme
Ginasservis,
Le 14 Février 2020
Le Maire,
H.PHILIBERT

Transmis en S/Préfecture le :